

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 14 septembre 2022, sous la présidence de Madame Béatrice SARRAUTE 1er Adjoint(e) de Blaye.

Etaient présents :

Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BALDES à Mme SARRAUTE, Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme THEUIL à Mme GIROTTI, Mme LUCKHAUS à Mme MERCHADOU, Mme DUBOURG à M. DURANT, Mme BAYLE à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CASTETS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 18
Conseillers votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

2 – COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

A ce titre, par délibération du 11 Juillet 2020, le conseil municipal a créé 7 commissions et désigné ses membres.

A la suite de la démission de Mme Virginie ZANA, de la liste « Bouge Ton Blaye », il convient de procéder aux modifications des commissions communales suivantes :

- n° 1 – Education-Restauration / Affaires Militaires / Service Population
- n° 3 – Santé / Ecologie Sociale et Solidaire / Activités Commerciales / Démocratie Citoyenne
- n° 4 – Sport / Jeunesse / Vie Maritime / Gestion des Salles
- n° 5 – Médiation Citoyenne / Aménagement Public de Proximité

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de la liste « Bouge Ton Blaye » de désigner le remplaçant de Mme Virginie ZANA au sein des commissions communales précitées.

M. Didier JOUBE est désigné pour remplacer Mme Virginie ZANA.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 27/09/22
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20220920-68890-AU-1-1**

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



The image shows a circular official stamp in pink ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNE DE BLAYE" at the top and "16300" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Sarraute".